



**COMMUNIQUE  
DE PRESSE  
de Jacques MYARD  
Membre Honoraire du Parlement  
Maire de Maisons-Laffitte  
Président du Cercle Nation et République**

Le 15 juillet 2019

**A/S : incendie du SIAAP du 3 juillet / réunion en sous-préfecture sous la présidence du Préfet J.J. Brot du 15 juillet 2019**

Jean-Jacques Brot, préfet des Yvelines, a présidé une nouvelle réunion pour faire le point avec les élus et associations sur l'incendie du SIAAP du 3 juillet dernier.

De cette réunion à laquelle ont notamment participé MM. Belaïde Bedreddine, président du SIAAP, Jacques Olivier, Directeur général, Yann Bourbon, directeur du site Seine Aval, je retiens les points suivants :

**- Causes de l'incendie**

Les causes de l'incendie ne sont toujours pas connues à ce stade, l'incendie ayant duré plusieurs jours ne permettant qu'un accès tardif dans le bâtiment ; Il est donc impossible de formuler quelque hypothèse que ce soit.

**- Mortalité piscicole**

7,5 tonnes sur 28 km de berges ont été ramassés par les équipes du SIAAP. Ce chiffre ne concerne pas seulement les poissons morts mais aussi des déchets végétaux (algues).

**- Mesure en oxygène de l'eau**

Le taux d'oxygène de l'eau de la Seine est revenu à la normale par rapport à la situation existant avant l'incendie.

Le SIAAP va mettre en place très rapidement deux installations permettant l'oxygénisation de la Seine dans le canal de dérivation des rejets en Seine.

Les ingénieurs du SIAAP ont souligné qu'il pourrait se produire des risques de mortalité piscicole en cas d'orage violent qui abaisserait le taux d'oxygène des eaux vers le seuil critique.

- **Traitement des eaux**

Le SIAAP qui possède 6 usines d'épuration des eaux a réussi à traiter l'ensemble des eaux usées reçues lors du week-end des 13 et 14 juillet grâce au transfert des eaux usées vers l'ensemble des usines du SIAAP. Seine Aval a traité à ce titre 47% des eaux reçues par le SIAAP.

- **Reconstruction de l'usine de clarifloculation**

L'usine de clarifloculation sera nettoyée d'ici fin 2019, les marchés passés en 2020 et les travaux réalisés en 2021-2022.

Le préfet s'est engagé à appeler l'attention du préfet de région sur l'utilisation des dispositions du code des marchés relatives à une « urgence impérieuse pour motifs de santé publique » afin d'accélérer les procédures. D'ici là, un système d'élimination du phosphate sera utilisé dans la tranche 4 des bassins existants pour le traitement du phosphate. Des mesures appropriées seront prises afin d'éviter le dégagement d'odeurs nauséabondes.

- **Santé publique / eau potable**

Les représentants de l'Agence régionale de santé (ARS) ont souligné qu'il n'y avait aucun risque pour la consommation d'eau potable pour la population

- **Mesures d'alerte**

Les procédures d'alerte auprès des maires et de la population en cas de nouvel incident interne à l'usine du SIAAP seront renforcées par le préfet. En cas d'incident dont les effets se répercutent au-delà du site, le Plan Particulier d'Information (PPI) doit être arrêté dans quelques semaines ; il est prévu, notamment, une information répétitive des populations en cas de risque qui serait portée à la connaissance des habitants par tous les moyens possibles.

- **Sécurité du site : audit**

La sécurité du site va faire l'objet d'une enquête globale des services de l'Etat dont les résultats seront publiés.

Une réunion de suivi est prévue le 5 septembre prochain.